https://www.pont-saint-pierre.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Pont-Saint-Pierre

54 grande rue 27360 Pont-Saint-Pierre
02 32 49 70 14 Contacter par mail